

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES  
ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES  
AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

Communique N° 119/2024 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP du 12 SEP 2024  
Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Restreint N°032/D13-201/AONR/  
MINSANTE/CIPM/2024 du 19 juillet 2024, pour la fourniture des équipements de laboratoire  
au Ministère de la Santé Publique, en procédure d'urgence

Financement : Budget de Fonctionnement du MINSANTE, Exercice 2024

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage Communique :

L'Entreprise ci-dessous désignée est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres, selon les conditions ci-après :

Soumissionnaire	Conformité de l'Offre		Livraison		Enveloppe prévisionnelle (en FCFA)	Montant TTC proposé (en FCFA)	Rang	Observations
	OUI	NON	Délai	Lieu				
ETS AMERICAIN BP : 1668 Yaoundé	OUI	-	90 jours	MINSANTE	190 000 000	189 913 100	1 <sup>er</sup>	Proposé attributaire
ETS LA MERVEILLE BP: 1457 Yaoundé						189 999 300	2 <sup>ème</sup>	RAS
ETS MARECHAL BP : - Yaoundé	-	NON				Éliminés pour non-conformité d'une pièce du dossier administratif « non-faillite » après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures (critère éliminatoire), conformément au DAO		

Le mandataire de l'Entreprise ci-dessous désignée attributaire est invité à se présenter au Service des Marchés Publics (Bureau du Suivi et du Contrôle de l'Exécution des Marchés) pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /-

Le Ministre de la Santé Publique

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES.



*[Signature]*